Communiqué de presse

Nanterre, le 23 novembre 2026

SIGNATURE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Lundi 23 novembre à 16h45 – Hôtel du Département à Nanterre

Yves Coscas, conseiller départemental délégué au personnel, et Marine Neuville, directrice du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) ont signé la convention pluriannuelle entre le Département et le FIPHFP, relative au financement d'actions menées par le Département à destination des personnes en situation de handicap, en présence d'Armelle Tilly, Vice-Présidente en charge des solidarités et des affaires sociales.



@CD92/Willy Labre

Le Département conduit depuis de nombreuses années une politique volontariste en faveur de l'inclusion et de l'emploi des personnes en situation de handicap. En tant qu'employeur public, le Département maintient cette ambition, celle que la diversité des parcours et de situations est une richesse pour la collectivité et un levier de performance sociale, **avec plus de 400 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi et un taux d'emploi supérieur au seuil réglementaire. Une action de sensibilisation aux agents est réalisée chaque année dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.**

L'engagement du Département en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap s'est traduit depuis 2015 par l'adhésion à la charte des employeurs de la Fonction publique. Une attention particulière est portée aux agents en situation de handicap avec des actions de sensibilisation, l'ouverture large des postes à pourvoir, un accompagnement personnalisé en lien avec le service de

médecine professionnelle et prévention et la référente handicap notamment pour aménager le poste de l'agent, et un déroulement de carrière équitable et fondé sur les compétences.

A travers ce partenariat avec le FIPHFP, le Département vient structurer ses actions afin de relever les défis de demain à travers plusieurs thématiques, ce qui représente un programme d'actions de près de 1,4 millions d'euros :

Pour un recrutement équitable et inclusif avec des actions de sensibilisation à la diversité et à la lutte contre les discriminations :

La politique de recrutement de personnes en situation de handicap visera tant l'intégration sur des postes pérennes au sein de la collectivité que dans l'accueil et l'accompagnement de stagiaires, d'apprentis et de personnes recrutées dans le cadre de contrats aidés.
La marque employeur est adaptée afin d'intégrer la politique handicap, sur le site « carrière » du Département et sur les offres d'emplois diffusées sur différents sites.

Pour le maintien dans l'emploi, pour lequel le Département déploie une stratégie proactive et individualisée visant à prévenir les ruptures professionnelles et sécuriser les parcours professionnels : il s'agit de renforcer les actions relatives à la formation afin d'anticiper les reconversions et favoriser les reclassements.

60 mesures seront déployées durant la durée de la convention. Le Département souhaite favoriser le maintien dans l'emploi des agents éloignés des compétences minimales requises pour les métiers administratifs, par des actions de formation, dans le cadre d'un reclassement ou d'un changement d'affectation pour raison de santé.

Afin de favoriser le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap, prévenir tout risque de détérioration de leur santé au travail et proposer des conditions de travail de qualité et sécurisées, permettant la réalisation de leurs tâches de manière optimale, **le Département va continuer de les accompagner par le financement des équipements préconisés par le médecin du travail. La présence de 2 psychologues cliniciennes du travail permet de proposer aux agents en situation de handicap un soutien psychologique personnalisé, afin d'accompagner ceux qui souffrent d'un handicap invisible ou cognitif.**

Pour la formation et la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap :

Le Département prévoit un dispositif structuré de formation des acteurs internes, notamment la formation des recruteurs et acteurs de la marque employeur sur le handicap, la formation des tuteurs et l'accompagnement des agents en situation de handicap.

Pour l'accessibilité numérique :

Le Département s'engage sur une campagne de mise en conformité de l'accessibilité des sites internet, de son intranet et des progiciels utilisés par les agents. Une formation visant à sensibiliser et former les agents, les contributeurs des sites et des réseaux sociaux ainsi que les chefs de projets informatiques est prévue.

Cette convention constitue pour le Département un véritable outil au service d'une politique RH toujours plus inclusive, mais également un partenariat précieux avec le FIPHFP, qui s'inscrit dans une logique pluriannuelle et d'efficacité partagée.

Contacts presse
Département des Hauts-de-Seine
Jean-Philippe Couture

07 64 61 77 95 / jcouture@hauts-de-seine.fr
FIPHFP
Blandine Dabrowski - b.dabrowski@agence-cid.fr